

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 5 DÉCEMBRE 2013 À 14 HEURES

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

59-2013 Permis d'aménager rue Giraudoux à Strasbourg

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis de construire rue Giraudoux à Strasbourg déposé par TOURMALINE REAL ESTATE.

Le PA vise à réaliser un lotissement à vocation mixte (habitat, commerces, activités).

Le projet se situe dans le quartier de Koenigshoffen, à proximité des transports en commun (bus, tram) et est accessible par les modes doux. Le terrain d'assiette est de 48 176 m². Il est situé en zone KOE UB13 du POS de Strasbourg. Il s'agit d'un ancien site industriel en cours de dépollution.

Le projet, d'une surface plancher de 42 000 m², prévoit l'aménagement de 16 terrains pour accueillir de l'habitat collectif, des commerces, de l'activité et l'aménagement d'un parc paysager. Il s'agit d'une opération qui vise à intégrer l'ensemble de la zone à la ville et aux quartiers voisins, notamment à travers le prolongement du maillage viaire et une urbanisation prenant en compte le bâti et les espaces verts des quartiers voisins.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de permis d'aménager rue Giraudoux à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **17 DEC. 2013**
La publication le **17 DEC. 2013**
Strasbourg, le **17 DEC. 2013**

Le Président
Jacques BIGOT